



COMMUNE

**D'AVESNES-LE-SEC**

59296

## INTERDICTION DES REGROUPEMENTS ET RÉUNIONS PUBLIQUES

Edouard Philippe a décidé de reporter la désignation des Maires, Adjointes et des Conseillers Municipaux, prévue entre le 20 et le 22 mars 2020.

Dans le cadre d'une mesure d'urgence face aux risques sanitaires et à la propagation du Covid 19, Monsieur le Premier Ministre a annoncé que les exécutifs locaux élus en 2014 (Maire, Adjointes, Conseillers Municipaux) sont maintenus en fonction jusqu'à nouvel ordre.

La Municipalité représentée par Monsieur Eric Delvaux, Maire, ainsi que les services, tiennent, pendant la fermeture de la mairie, une permanence téléphonique afin de répondre aux besoins les plus urgents (état civil).

Cette dernière est accessible au 06.70.27.05.01

Vous trouverez, en cliquant sur le lien suivant, un rappel sur les consignes à suivre pour le confinement instauré en France, depuis le 16 Mars 2020, ainsi que les modèles d'attestation pour circuler :

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-{{adgroup}}-\[426613323804\]-search-\[mesures%20confinement\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#xtor=SEC-3-GOO-{{adgroup}}-[426613323804]-search-[mesures%20confinement])

Restant à votre disposition,  
A bientôt.

Le Maire  
E. DELVAUX

